



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 22 novembre 2018

Objet de la délibération

**QUAI DES MARTYRS, APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD)
ET MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**

Le vingt deux novembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Marie-Françoise CÉREZ à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Frédéric TOUSSAINT, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BOUILLAUT Katy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2018.11.014

**QUAI DES MARTYRS, APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD) ET
MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**

Rapporteur : Loïc RABIN

Par délibération en date du 18 février 2015, le Conseil Municipal a décidé la création d'une Autorisation de Programme relative aux études de maîtrise d'œuvre de restauration du Quai des Martyrs et du Quai de Saint-Caradec. Puis, le 7 décembre 2015, compte tenu des premiers éléments financiers, il a été décidé de suspendre le projet initial. Il a été proposé de lancer des études pour une solution alternative et donc de reporter les crédits de paiement initialement prévus. Cette étude ne portant désormais que sur le seul Quai des Martyrs.

Afin :

- De prendre en compte la concertation de la population préalable à la définition du projet et au temps nécessaire pour mener les études à leur terme, les crédits de paiement ont été modifiés à deux reprises les 17 décembre 2015 et 26 janvier 2017.
- De prévoir le budget nécessaire à la réalisation des travaux, les crédits de paiement ont été modifiées le 29 mars 2018.

Aujourd'hui pour faire suite :

- Aux études géotechniques réalisées,
- A la réunion publique de présentation de l'APD du 5 juillet 2017,
- Aux études menées par la Maitrise d'œuvre dont le mandataire est le Cabinet Urbicus.

Il est nécessaire de prendre en compte des ajustements au projet.

En effet les études ont démontré la nécessité :

- de renforcer la stabilité du quai Sud-Est (côté passerelle des Forges) et du quai Nord-Ouest (côté Pont Jehanne La Flamme),
- de modifier le programme d'effacement de réseaux (confié à Morbihan Energie) en prenant en compte la nécessité de renforcer le réseau électrique basse tension,
- de prendre en compte des prestations complémentaires (Maitrise d'œuvre sur prestations complémentaires, contrôle amiante des enrobés, essai de déflexion, etc...).

Ces ajustements représentent un montant supplémentaire de 180 000 €.

Le Présent bordereau a pour objet la validation de l'AVP et la programmation des crédits de paiement avec modification du montant global de l'Autorisation de Programme.

